

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Novembre 2013

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 21 Novembre 2013
Date d'affichage :

L'an deux mille treize et le vingt- huit du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- Gérard BATIGNE- Jean Paul BACABE- Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Emmanuelle CODINA- Marie IMBERNON- Anne Marie FOURGOUS- Chantal ESPADA- Nadine RESSEGUIER- Katia CAYRE- MM. Jacques ROUCH- Jean Louis OURNAC-Cyril POULET-

REPRESENTES : Gilles GRANAL par Didier ALDEBERT

Secrétaire de séance : Marie Claude DELLONG

En ouverture de séance le Conseil adopte le compte rendu de la réunion du 2 Octobre 2013

2013-31 Présentation du rapport d'activité 2012 du Grand Narbonne

Ce rapport adressé à l'ensemble des élus et consultable par les citoyens retrace l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour l'année 2012. Il permet d'évaluer les actions dans les différentes compétences incombant à l'intercommunalité. Il est composé de 4 parties : présentation de l'institution, des compétences et de la gouvernance ; organisation et ressources humaines ; rapport financier et rapport par objectifs.

Après avoir visionné un DVD retraçant ces activités, le Conseil n'a pas de remarques particulières à formuler.

2013-32 Création budget annexe réalisation gendarmerie

Le projet de construction de la Gendarmerie dont le principe de réalisation a été voté lors du Conseil Municipal du 8 Mars 2012 va entrer prochainement dans une phase active par la

signature de l'acquisition des terrains, la mise en place du financement, le concours d'architecte et le dépôt du permis de construire.

Le financement envisagé de ce programme est de 4 475 900€ financés par des subventions et emprunts et le versement d'un loyer annuel.

Cette opération spécifique est autofinancée et ne doit pas avoir d'impact sur les finances communales.

Monsieur le maire propose de tenir compte de cette spécificité et afin de ne pas déséquilibrer le budget principal de créer un budget annexe dénommé « gendarmerie » avec option d'assujettissement à la TVA.

L'assujettissement à la TVA permettra dans un premier temps de récupérer la TVA déductible des travaux de construction. Par la suite lorsque cette réalisation sera mise à disposition de la gendarmerie, la TVA sur le loyer sera reversée à l'Etat.

Le Conseil Municipal après avoir fait remarquer l'atout supplémentaire que représente cette gendarmerie pour le développement de la localité donne unanimement un avis favorable à la création d'un budget annexe dénommé gendarmerie à compter du 1^{er} janvier 2014 avec assujettissement à la TVA. Monsieur le Maire est également autorisé à mettre en place le financement de cette opération.

2013-33 Acquisition de terrain au lieu-dit « La Prado »

Monsieur le Maire rend compte des démarches auprès de Monsieur GUIRAUD-NOUVEL Elie qui souhaite vendre une parcelle de 13 169 m² au lieu-dit « la Prado » non loin du cimetière neuf.

Il existe une opportunité d'acquérir cette parcelle pour un montant de 10 000€ hors frais de notaire.

La Commune ayant très peu de réserves foncières, cette acquisition permettrait d'en créer une en limite des zones à urbaniser, afin d'aménager la future entrée du village.

Le Conseil fait remarquer l'opportunité de cette acquisition.

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AI 12 au lieu-dit « La Prado » de 13 169 m² appartenant à M. GUIRAUD-NOUVEL Elie pour le prix principal de 10 000€.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

2013-34 Décisions modificatives budgétaires n°2

Monsieur le Maire propose, compte tenu des engagements financiers pour divers travaux, de modifier des autorisations de crédits pour faire face à ces besoins.

Soit 17 500€ injectés en fonctionnement, notamment pour des travaux de voirie et des frais d'honoraires.

Soit 3 000€ injectés en investissement notamment pour faire l'acquisition de terrain décidée lors de ce même conseil municipal.

L'assemblée approuve les modifications proposées.

2013-35 Approbation modification n°2 du PLU

Du 12 Août 2013 au 12 Septembre 2013, s'est tenue l'enquête publique pour la modification n°2 du PLU.

Le projet consistait à

- Rectifier le zonage de deux parcelles à usage d'habitation
- Permettre l'implantation d'une caserne de gendarmerie

L'enquête n'a pas donné lieu à des remarques particulières si ce n'est des recommandations d'ordre technique apportées par la DDTM relatives au cadre juridique du permis de construire de la gendarmerie

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 10 octobre 2013.

Il convient d'approuver cette modification n°2 du PLU et de procéder aux mesures de publicité (affichage et mention dans la presse) pour rendre opposables ces nouvelles dispositions.

Le Conseil à l'unanimité (abstention de Monsieur POULET) approuve la modification n°2 du PLU ainsi que la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Grand Narbonne qui a accompagné la Commune dans cette procédure.

2013-36 Approbation modification du périmètre de protection du monument historique l'Abside

Sur proposition du Préfet en date du 7 Octobre 2012 de modifier le périmètre de protection existant de l'abside de l'église Saint Martin, une enquête publique pour cette modification s'est tenue du 12 Août au 12 Septembre 2013.

L'enquête n'a pas donné lieu à des remarques particulières.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 10 Octobre 2013.

Il convient d'approuver cette proposition de périmètre de protection modifié et de procéder aux mesures de publicité (affichage et mention dans la presse) pour rendre opposable ces nouvelles dispositions.

L'assemblée adopte à l'unanimité ce nouveau périmètre de protection.

2013-37 Demandes de subventions

Dans le cadre de la préparation du budget 2014, le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières.

- 1) Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de la phase 2 de la gendarmerie
- 2) Au titre du DETR pour le projet de création du pluvial pour la rue du 1^{er} Mai
- 3) Au titre du Grand Narbonne pour le projet d'aménagement du cœur du village. A ce sujet Monsieur le Maire précise que le document présenté n'est qu'une base de travail nécessaire dans le cadre de la demande de subvention. Des séances de travail seront organisées pour étudier le projet et l'améliorer en prenant en compte les observations des uns et des autres.

2013-38 Décisions concernant le personnel municipal

Dans le cadre des notations 2013, le Maire a proposé diverses promotions :

- D'augmenter le temps de travail d'un agent de 24h30 à 31h30 par semaine
- De prévoir le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe suite à son examen professionnel
- De prévoir la nomination d'un agent au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe après avis de la CAP
- De prévoir la nomination d'un agent au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe après avis de la CAP

Le Conseil approuve les différentes propositions et décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

2013-39 Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Par arrêté n° G13-88 du 08 Novembre 2013 un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise ONBATI pour la réalisation du lot 1B (gros œuvre) du boulodrome pour un montant de 35 000€ HT, soit 41 860€ TTC

Par arrêté n° G13-90 du 08 Novembre 2013 un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise KELLER pour la réalisation du lot 1A (fondations spéciales) du boulodrome pour un montant de 14 500€ HT, soit 17 342€ TTC.

Par arrêté n° G 13-89 du 08 Novembre 2013 un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise CASTEL ET FROMAGET pour la réalisation du lot 2 (charpente couverture) du boulodrome pour un montant de 43 000€ HT, soit 51 428€ TTC)

Par arrêté n° G 13-92 du 08 Novembre 2013 un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise SNP pour la réalisation du lot 4 (plâtrerie, faux plafonds) du boulodrome pour un montant de 5 000€ HT, soit 5 980€ TTC.

Par arrêté n° G 13-91 du 08 Novembre 2013 un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise SUD OUEST CLOTURES 2 pour la réalisation du lot 3 (serrurerie menuiserie) du boulodrome pour un montant de 9 200€ HT, soit 11 003.20€ TTC.

2013-40 Autorisations budgétaires 2014

Comme les années précédentes, le Conseil autorise Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater les éventuelles dépenses d'investissement sur l'exercice 2014.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ces dépenses sont limitées au quart des crédits ouverts au budget 2013, soit 119.282€.

2013-41 Indemnités régisseurs de recettes 2013

Comme chaque année sur proposition du Maire, l'assemblée fixe l'indemnité de responsabilité à verser au titre de l'année 2013 aux différents régisseurs de la collectivité. Il est reconduit les mêmes taux que pour 2012.

Régie location salles et matériels

115€ pour le régisseur titulaire

20€ pour le régisseur suppléant

Régie garderie cantine

95€ pour le régisseur titulaire

Régie taxe de séjour

95€ pour le régisseur titulaire

Régie aire de camping-cars

95€ pour le régisseur titulaire

La séance est levée à 19h30.